

COMMISSION DES SECOURS ET DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (CSPC)

Qui ?

Je suis
actuellement
bénéficiaire d'une
pension militaire
d'invalidité (PMI).

Quoi ?

J'ai un **besoin** en rapport
direct avec mon
infirmité pensionnée,
mais il n'est **pas ou peu**
remboursé.

Une participation
complémentaire peut
m'être accordée si je
dois supporter un **reste à
charge intégral ou partiel**
**de mes prestations de
soins**.



Ces aides doivent :

- me **faciliter l'accès aux soins** avec un reste à charge (soins dentaires, aides auditives, ostéopathie...)
- me permettre d'**assurer les actes essentiels de la vie** (équipements techniques, aides ménagères)
- contribuer à **me réinsérer socialement ou professionnellement** (aménagement de véhicule pour faciliter mes déplacements)
- **favoriser mon maintien à domicile** (aménagement du logement pour continuer à vivre en toute autonomie)

Comment ?

Demande en ligne :

Je me connecte sur **Mon compte CNMSS** via cnmss.fr,
Téléservice « Aides financières pour invalide pensionné »

ou je scanne le QR CODE



Par voie postale :

- Je complète et signe le **formulaire administratif**
- Je fais compléter et signer le **formulaire médical** par mon médecin
- Je joins les pièces justificatives nécessaires et j'adresse l'ensemble au secrétariat de la CSPC à l'adresse ci-dessous.

Vous pouvez obtenir les formulaires papier sur cnmss.fr (« Formulaires secours »), par téléphone auprès du service accompagnement du blessé, ou via vos interlocuteurs habituels du Ministère des Armées (ONaCVG, ASA...).

Quand ?

Examen


- Dès réception et si mon dossier est complet, il est présenté en commission mensuelle.
- Après avis des membres et validation par le Ministère des Armées, je reçois la notification par courrier.

Remboursement

Je suis remboursé de la participation accordée :

- Après avoir envoyé la facture acquittée, si j'ai joint un devis
- Directement quelques jours plus tard, si j'ai présenté une facture



 Je peux présenter autant de demandes que nécessaire.

Secrétariat de la CSPC
CNMSS/DSBP
247 avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9
04 94 16 96 20



cnmss.fr